

COMPOSITION DE LA COMMISSION D'EXAMEN DES VŒUX 2025  
DE LA LICENCE  
MENTION MATHÉMATIQUES (tronc commun INFORMATIQUE / SCIENCES POUR L'INGÉNIEUR)

Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc,

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-2 et L.612-3, ainsi que l'article D.612-1-13,
- Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 (ESRS1820545A) relatif au diplôme national de licence,
- Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 (ESRS1331410A) fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master, modifié,
- Vu la proposition de Monsieur Richard Taillet, directeur de l'UFR Sciences et Montagne

ARRÊTE n° 2025-131

**Article 1 : Composition**

Pour l'année universitaire 2025-2026, la composition de la commission d'examen des vœux pour l'admission des candidats en première année **DE LICENCE**

**Mention : MATHÉMATIQUES (tronc commun INFORMATIQUE / SCIENCES POUR L'INGÉNIEUR)**

**Parcours : classique et accès santé**

est fixée comme suit :

Nom Prénom	Qualité (PR, MCF, autre)
➤ SIMON Stéphane	MCF – USMB
➤ NOUR Karim	MCF – USMB
➤ BOUSSION François	PRAG – USMB
➤ GARET Frédéric	PR – USMB

**Article 2 : Publicité**

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de la présidence de l'université, 27 rue Marcoz à Chambéry et dans les locaux de l'UFR Sciences et Montagne sur le site universitaire du Bourget-du-Lac.

**Article 3 : Exécution**

Le directeur général des services, le vice-président formation et le directeur de l'UFR Sciences et Montagne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Président et par délégation  
le Vice-président formation

Jean-François DREUILLE

Fait à Chambéry, le 13 mars 2025

Philippe BRIAND